

NUL N'EST À L'ABRI (3) Quels loisirs peut-on encore s'offrir lorsqu'on est à l'aide sociale?

«Beaucoup rognent sur la nourriture»

MICHAEL BASSIN

Une personne touchant l'aide sociale peut-elle encore aller au cinéma voir la dernière production hollywoodienne, s'offrir de temps en temps un café au bistrot ou s'abonner à une revue? La réponse à cette question est à la fois simple et compliquée.

Simple parce qu'un bénéficiaire de l'aide sociale ose disposer de l'argent reçu comme il l'entend. Donc oui, il peut encore jouir de loisirs. Mais la réponse s'avère un peu plus complexe dans la mesure où cette personne doit se débrouiller avec un forfait de 977 francs pour couvrir tous ses frais dont la nourriture, les vêtements, l'entretien du ménage, etc. (pas le loyer ni la caisse-maladie). Une somme à laquelle s'ajoute généralement un supplément d'intégration de 100 francs. Mais avec 1077 francs, la marge de manœuvre n'est pas gigantesque pour s'octroyer quelques extras.



Chaque bénéficiaire de l'aide sociale gère son forfait d'entretien comme il l'entend. Il existe toutefois une suggestion de budget qui consacre 117 francs par mois (sur 977) aux loisirs, comme aller au cinéma. KEYSTONE

Conseiller, pas obliger

Il revient donc à chaque personne de définir comment elle veut dépenser l'argent. Les services sociaux ne s'en mêlent pas. «Mais certains bénéficiaires sont un peu perdus dans la gestion de leur forfait, d'autres nous demandent carrément conseil. Nous pouvons alors leur montrer un budget type. Celui-ci n'a aucune valeur contraignante», expliquent Déborah Ryser et Valérie Ingrosso, travailleuses sociales au Service social Centre Orval dont les antennes principales se situent à Reconvilier et Malleray.

Ce budget-modèle prévoit 117 francs par mois pour se divertir et s'instruire, 88 francs pour les communications et 29 francs pour des boissons prises à l'extérieur (soit huit cafés). La consommation de cigarettes est, elle, comptée dans les 371 francs destinés à la nourriture. «Je pense que beaucoup de bénéficiaires rognent sur le budget nourriture pour pouvoir s'offrir un peu plus de sorties et de loisirs», observe Déborah Ryser.

www.journaldujura.ch
Retrouvez sur notre site internet nos deux premiers articles de cette série

«Participer à certaines activités coûte plus cher que rester devant sa télé. Ce qui ne favorise pas le maintien du lien social.»

DÉBORAH RYSER
TRAVAILLEUSE SOCIALE

«Fréquemment des parents regrettent de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants tout ce qu'ils souhaiteraient.» C'est qu'en classe, les plus démunis sont vite marginalisés.

En matière de gestion de l'argent reçu, les priorités sont bien différentes d'un bénéficiaire à l'autre. «La notion de ce qui est vraiment nécessaire et de ce qui l'est moins est subjective», note Déborah Ryser. «A mon goût, cer-

tains exagèrent avec les factures de téléphone portable», glisse Valérie Ingrosso.

En fin de mois, les travailleuses sociales reçoivent fréquemment des bénéficiaires sans le sou et n'arrivant même plus à s'acheter de quoi se nourrir. Une meilleure gestion du budget, qui met l'accent sur ce qui est capital, permettrait-elle de réduire ce genre de situations? «Nous ne pouvons que proposer aux gens de les aider dans l'élaboration de leur budget. Certains ne le veulent pas, car ils jugent que c'est entrer dans leur vie privée», explique Valérie Ingrosso. Ne faudrait-il pas davantage de coaching plus directif? «Nous n'avons ni le temps ni le pouvoir. Car il faut bien avoir à l'esprit que les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas sous curatelle. Les personnes bénéficiant du chômage ne sont elles non plus pas coachées dans leur gestion de l'argent», relèvent les deux professionnelles. «Nous pouvons donc les conseiller un bout mais pas les obliger», résumant-elles.

Souvent sans travail, les personnes à l'aide sociale se retrouvent en marge de la société. Il est donc important pour elles de voir du monde, d'échanger.

«Mais participer à certaines activités pour garder du lien social coûte plus cher que rester devant sa télé. Ce qui n'encourage pas à sortir...», font remarquer Déborah Ryser et Valérie Ingrosso. Les deux professionnelles constatent d'ailleurs qu'il n'existe quasiment aucune offre gratuite permettant aux bénéficiaires de tisser des liens.

Tout a un coût, aussi petit soit-il. «En fait, les mineurs peuvent se rendre dans les centres de

Forfait mensuel	100%	977 fr.
Nourriture, boissons et tabac	38%	371.25 fr.
Loisirs et formation (jeux, animaux domestiques, cinéma, concession radio/TV, journaux, radio, appareil photos, livres, frais d'écolage)	12%	117.25 fr.
Vêtements et chaussures	11%	107.45 fr.
Communication (téléphone, frais postaux)	9%	87.95 fr.
Frais de transport	6%	58.60 fr.
Soins corporels (coiffeur, articles de toilette)	6%	58.60 fr.
Consommation d'énergie sans les charges locatives	5%	48.85 fr.
Entretien courant du ménage	5%	48.85 fr.
Frais de santé, sans franchise ni quote-part	3%	29.30 fr.
Boissons prises à l'extérieur	3%	29.30 fr.
Equipement personnel (fournitures de bureau)	1%	9.75 fr.
Divers	1%	9.75 fr.

Ce panier de marchandises de la CSIAS 2012/2013 n'est qu'un modèle de budget pour une personne. Le bénéficiaire de l'aide sociale peut utiliser les 977 francs comme il l'entend.

jeunesse et les aînés bénéficient de certaines activités gratuites. Mais l'offre est quasi nulle pour les 25-65 ans.»

Le système D

En matière de loisirs et de participation à la vie sociale, Valérie Ingrosso a constaté en réalisant son travail de bachelor qu'il existe deux catégories de personnes. «Il y a celles qui trouvent toutes les solutions pour avoir une vie sociale quasi normale... et les

autres. Celles qui y arrivent sont des adeptes du système D et trouvent les bons filons pour participer à des activités et se faire des amis. Il s'agit généralement de personnes ayant toujours dû se débrouiller. Et puis, il y a aussi une question de caractère», explique-t-elle. Cette observation avait été faite pour les adolescents, mais elle peut sans autre s'appliquer aux adultes. Touchant l'aide sociale ou non d'ailleurs. ●

Pas de rallonge pour le chien

ANIMAUX Une idée tenace au sein de la population voudrait que les bénéficiaires de l'aide sociale touchent de l'argent pour pouvoir nourrir et soigner leurs animaux domestiques. Vrai ou faux? «C'est faux. Ils ne reçoivent rien de plus. Ils doivent se débrouiller avec leur forfait, y compris en ce qui concerne les frais de vétérinaire», expliquent Déborah Ryser et Valérie Ingrosso, travailleuses sociales au service Centre Orval. «Nous sommes souvent confrontées à des demandes d'argent pour les animaux. Mais nous n'avons jamais fait d'exceptions.»

VOITURE Le cas des véhicules à moteur est un peu plus complexe. Comme pour les animaux, rien n'interdit un bénéficiaire de l'aide

sociale d'avoir une voiture ou une moto, mais il doit pouvoir se débrouiller avec le forfait. Reste qu'il existe des exceptions. S'il est avéré qu'une personne ne peut pas faire autrement qu'avec une voiture (impossibilité de se rendre au travail par les transports publics ou incapacité physique de se déplacer autrement), alors les frais occasionnés sont pris en charge en sus du forfait.

VITAL Et si la personne n'a, en fin de mois, plus d'argent pour se nourrir? «Nous l'aiguillons vers les Cartons du cœur, voire vers Table couvre-toi. Il pourrait aussi y avoir la possibilité de verser une avance. Mais nous ne le faisons plus dans notre service, hormis dans un cas d'extrême urgence», répondent-elles. ● MBA



OMEGA
De Ville Butterfly

www.omegawatches.com

DANS VOTRE REGION

JACQUES TISSOT
Montres & Bijoux
Rue de Nidau 68, Bienne

Villiger

Rue de la Gare 21, Bienne